

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 19.05.2026

Présidence : M. Alain Lunghi, Syndic
Présents : 83 citoyens
Majorité : 42
Scrutateurs : Mme Ariane Menoud, M. Frédéric Burgy et M. Olivier Stieger.
Excusés : Mme Anne-Elisabeth Nobs, M. Jacques Pierret, Mme Emma Mülhauser et M. Frank Guignard.

M. Alain Lunghi, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale.

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 8 mai 2026 et par distribution tous ménages de la convocation. Le bulletin numéro 1 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Comme scrutateurs, **M. Alain Lunghi** propose Mme Ariane Menoud, M. Frédéric Burgy et M. Olivier Stieger.

M. Alain Lunghi demande aux personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme tel aux scrutateurs et de se placer à l'arrière de la salle pour faciliter les décomptes.

M. Alain Lunghi demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote.

M. Alain Lunghi demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée veut prendre la parole, elle attende le micro, qui sera apporté par notre personnel, et annonce son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Alain Lunghi** informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

M. Alain Lunghi demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 09.12.2025

M. Alain Lunghi demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée du 09.12.2025 à la majorité.

2. Comptes 2025 et rapport de la commission financière

2.1 Comptes de résultats

Pour la présentation des comptes de résultats 2025, **M. Alain Lunghi** passe la parole à **M. Giordano Bizzozero**, responsable des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. Alain Lunghi** passe la parole à **M. Frédéric Burgy** membre de la commission financière pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes de résultats 2025 présentant un bénéfice de 1'866'902 francs.* »

M. Alain Lunghi ouvre la discussion concernant les comptes de résultats.

M. Bernard Schwegler demande ce qu'il en est des frais d'entretien des bâtiments scolaires car il y a un dépassement de 53'000 francs. **M. Dario Viel** explique que les bâtiments scolaires ont été équipés de serrures électroniques, que des dégâts d'eau imprévus dus à des ruptures de conduites sont survenus et, que l'équipement Yord a également engendré des coûts. **M. Bernard Schwegler** répond que dans un budget de fonctionnement, un poste doit exister pour les imprévus. **M. Dario Viel** répond que les budgets ne prévoient pas d'imprévus.

M. Alain Lunghi indique que le % était trop faible pour cette année, pour le prochain exercice le montant pourrait être augmenté.

Mme Anaëlle Kaufmann demande pour quelle raison les catégories « protection de l'environnement » et « aménagement du territoire » figurent dans le même chapitre.

M. Giordano Bizzozero indique que le modèle MCH2 impose le regroupement de ces rubriques, la nomenclature étant harmonisée pour l'ensemble des communes Suisses.

M. Alain Lunghi met au vote les comptes des résultats et rappelle que le Conseil ne vote pas.

Au vote, l'Assemblée accepte les comptes de résultats 2025 à la majorité.

2.2 Compte des investissements

Pour le compte des investissements 2025, **M. Alain Lunghi** passe la parole à **M. Giordano Bizzozero**, responsable des finances qui présente le compte des investissements. Il présente également l'état de la dette, la dette par habitant ainsi que le bilan arrêté au 31.12.2025.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. Alain Lunghi** passe la parole à **M. Frédéric Burgy** pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière, à l'unanimité, propose à l'Assemblée d'accepter le compte des investissements 2025. Les investissements bruts se montent à 5'419'268 francs, les recettes à 46'717 francs et les investissements nets à 5'372'55 francs* »

M. Alain Lunghi ouvre la discussion.

M. Saverio Akbas demande ce que signifie « endettement important » et demande comment se situe Corminboeuf par rapport aux autres communes.

M. Giordano Bizzozero indique qu'il s'agit d'une définition officielle du modèle MCH2. Cette catégorie correspond à une dette comprise entre 2'500 francs- et 5'000 francs par habitant.

M. Alain Lunghi indique que Corminboeuf se situe dans une moyenne haute, en particulier en raison des importantes dépenses actuelles liées à la construction des nouveaux locaux. Il précise que l'endettement doit être analysé en tenant compte des investissements réalisés.

M. Josef Vonlanthen demande si les investissements sont contrôlés par un organe, notamment en cas de coûts inférieurs ou supérieurs aux montants budgétisés.

M. Alain Lunghi rappelle que la commission financière interroge le Conseil communal, tout comme la fiduciaire. Le Conseil doit également justifier les éventuelles différences auprès de l'Assemblée communale. Concernant le budget de 11'000'000 de francs pour la salle de sport, **M. Alain Lunghi** fera un retour aux habitants.

M. Claude Vaucher demande de rappeler la différence entre la dette nette et la dette brute. **M. Giordano Bizzozero** indique qu'il s'agit de la dette brute moins le patrimoine financier.

M. Alain Lunghi met au vote le compte des investissements et rappelle que les membres du Conseil communal en exercice ne votent pas.

Au vote, l'Assemblée accepte le compte des investissements 2025 à la majorité.

3. Nouvelle période législative 2026-2031

3.4. Mode de convocation pour la législature 2026-2031

Le Conseil communal propose de reconduire le mode de convocation utilisé lors de la précédente législature, à savoir l'affichage de la convocation au pilier public, l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle ainsi que l'envoi de la convocation (ordre du jour) en tout-ménage.

Pour des raisons écologiques et économiques, le bulletin n'est désormais plus distribué en tout-ménage. Des exemplaires imprimés seront toutefois disponibles à l'Administration communale et le bulletin pourra également être consulté sur le site internet de la commune.

M. Alain Lunghi ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question.

Au vote, l'Assemblée accepte que seule la convocation soit envoyée en tout-ménage à la majorité.

3.1. Election des membres de la commission financière

L'article 67 al.1 lettre p de la loi sur les finances communales prévoit que l'Assemblée fixe, sous réserve de prescriptions réglementaires, le nombre des membres de la commission financière et procède à leur élection. Ladite loi prévoit en son article 70 « au moins 5 membres »

Le nombre de membres proposé est de 7, comme lors des précédentes législatures.

M. Alain Lunghi demande s'il y a d'autres propositions.
Ce n'est pas le cas.

Au vote l'Assemblée valide le nombre de membres (7) à l'unanimité.

M. Christian Vorlet pour le PLR présente les candidats : **Mme Fanny Kessler-Genoud** (sortante), **M. René Schafer** (sortant) et **M. Pierre Pillonel** (sortant).

M. Olivier Stieger pour le Centre présente les candidats : **M. Jacques Pierret** (sortant) et **M. Daniel Monney**.

M. Lionel Schmied pour le PS présente les candidats : **M. Thomas Gentil** (sortant) et **M. Frédéric Burgy** (sortant).

M. Jean-Claude Spicher demande à voir les candidats.

M. Alain Lunghi demande aux candidats de se lever.

M. Alain Lunghi demande si quelqu'un souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée élit les candidats proposés par acclamation.

3.2 Election des membres de la commission d'aménagement

Il est proposé une commission d'aménagement de 7 membres.

Au vote l'Assemblée valide le nombre de membres (7) à l'unanimité.

La majorité des membres de la commission doit être élue par l'Assemblée, ce qui représente 4 membres.

M. Christian Vorlet, pour le PLR, présente le candidat : **M. Sylvain Guisolan**.

M. Olivier Stieger, pour le Centre, présente les candidats : **M. Frank Guignard** (sortant) et **M. Arnold Chassot** (sortant).

M. Frédéric Burgy, pour le PS, présente le candidat : **M. Ismaël Jordan** (sortant).

M. Alain Lunghi demande si quelqu'un souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas. Il demande aux candidats de se lever.

M. Alain Lunghi demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée élit les candidats proposés par acclamation.

M. Josef Vonlanthen demande quelles sont les tâches et compétences de la commission d'aménagement.

M. Alain Lunghi explique que la commission d'aménagement se réunit en fonction des projets prévus sur le territoire communal. Elle joue un rôle de challenger pour le Conseil communal. Elle peut intervenir dans le cadre de modifications du RCU ou lors de projets de grande envergure.

3.3 Election des membres de la commission de naturalisation

Selon l'article 10 du règlement sur le droit de cité communal, la commission de naturalisation est composée de 5 membres.

M. Christian Vorlet, pour le PLR, présente le candidat : **M. Luca Perazzi** (sortant).

M. Olivier Stieger, pour le Centre, présente les candidats : **Mme Emma Mülhauser** et **M. Olivier Stieger**.

M. Frédéric Burgy, pour le PS, présente les candidats : **Mme Donika Morina Gentil** (sortante) et **Mme Nathalie Serna** (sortante).

M. Josef Vonlanthen demande la mission de la commission de la naturalisation.

M. Alain Lunghi indique que la commission examine les dossiers des candidats à la naturalisation et doit fournir un préavis au Conseil communal.

M. Josef Vonlanthen demande le nombre de naturalisation par année.

M. Alain Lunghi indique qu'il y a entre 5 et 10 dossiers par année.

M. Folly Koussawo demande le nombre exact de demandes et le nombre de naturalisations. **Mme Donika Morina Gentil** indique que toutes les demandes ont été préavisées favorablement.

M. Alain Lunghi demande si quelqu'un souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée élit les candidats proposés par acclamation.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « ARCIA Région culturelle »

M. Alain Lunghi présente les nouveaux statuts d'ARCIA Région culturelle.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à **M. Frédéric Burgy** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité, propose à l'Assemblée d'accepter les nouveaux statuts de l'Association « ARCIA Région culturelle ».* Le coût financier est de 67.50 francs par habitant.

M. Alain Lunghi ouvre la discussion.

M. Lino Peverada relève que l'on va fusionner deux associations mais constate que les coûts ne baissent pas.

M. Alain Lunghi indique que de nouvelles prestations sont proposées, telles que le soutien administratif aux associations ou encore l'organisation d'un événement par la commune, etc. Il relève que, jusqu'à présent, les communes de la ceinture soutenaient seules la culture. L'objectif est désormais que davantage de communes participent au financement.

M. Schwegler Bernard demande combien d'habitants comptait Corminboeuf auparavant par rapport à aujourd'hui, relevant qu'avec l'augmentation de la population, la commune paie automatiquement davantage. Il souhaiterait disposer du montant global plutôt que d'un montant par habitant, le fait d'être mille ou trois mille cotisants faisant une différence.

M. Alain Lunghi précise que les coûts d'une association ne sont pas stables et que le montant présenté reste cohérent.

M. Schwegler Bernard indique que c'est la manière de présenter les chiffres qui le dérange. Il souhaiterait une comparaison indiquant, par exemple, qu'il y a 15 ans la commune comptait 1'500 habitants et versait un certain montant, contre un autre montant aujourd'hui. Il ajoute qu'il serait intéressant de connaître l'évolution des contributions à la culture sur les quinze dernières années.

M. Alain Lunghi répond que s'il avait présenté une comparaison entre les années, la même question se serait également posée.

M. Josef Vonlanthen demande combien de représentants la commune de Corminboeuf a droit.

M. Alain Lunghi répond que les communes qui souscrivent à l'ensemble des prestations ont droit à un représentant au comité de direction. Ensuite, par tranche de 2'000 habitants, la commune a droit à un délégué.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve les nouveaux statuts de l'Association « ARCIA Région culturelle » à la majorité.

5. Crédit d'investissement pour la création de salles de classe

M. Jean-Philippe Doutaz, responsable du dicastère de la formation, présente le crédit d'investissement.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à **M. Frédéric Burgy** pour le rapport de la commission financière *« La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement de 500'000 francs pour l'aménagement de nouvelles de salles de classe. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 1% pour les intérêts auxquels il faut ajouter un amortissement de 3% pour une durée de 33 ans. »*

M. Alain Lunghi ouvre la discussion.

Mme Melissa Mandeleu demande pourquoi un emprunt est contracté alors qu'un bénéfice est réalisé.

M. Giordano Bizzozero indique qu'il s'agit d'un bénéfice comptable.

M. Alain Lunghi précise qu'il s'agit d'une exigence de la loi sur les finances lorsque le montant dépasse 50'000 francs celui-ci doit être approuvé par l'Assemblée.

M. Olivier Stieger demande s'il s'agit de containers.

M. Jean-Philippe Doutaz indique qu'il s'agira bien de containers installés de manière provisoire, comprenant deux salles de classe et deux salles d'appui, ainsi que des vestiaires et des WC. Il précise qu'à 7 élèves près, il faudrait ouvrir une 17^{ème} classe. L'implantation est à étudier par le Conseil communal.

M. Lino Peverada demande le projet d'utilisation du bénéfice.

M. Giordano Bizzozero répond que le Conseil présente aujourd'hui les comptes 2025. D'un point de vue comptable, ce montant a été versé au capital propre. La planification financière 2027–2031 sera revue et adaptée en conséquence.

M. Lino Peverada demande si le projet est envisagé sur le long terme, en tenant compte de la décroissance démographique. Le taux de natalité actuel est de 1.3 et il faut du 2.1 pour stabiliser la croissance de la population. **M. Jean-Philippe Doutaz** indique que la situation est suivie de près avec l'école et avec l'appui du contrôle des habitants. Il dispose de statistiques allant jusqu'à la rentrée scolaire 2029/2030. Le nombre de classes pour l'école est défini chaque année au 15 mai. Des études Microgis sont prises en considération, et la clause du besoin indique qu'il faudra intervenir à terme. Une étude de faisabilité a été réalisée et six projets réalistes existent, mais ils ont un coût. C'est pourquoi la commune souhaite avancer phase par phase.

M. Saverio Akbas demande s'il s'agit bien d'un montant de 500'000 francs pour des containers. **M. Jean-Philippe Doutaz** confirme.

M. Saverio Akbas demande pourquoi la discussion ne porte pas sur la réalisation d'un agrandissement de l'école.

M. Jean-Philippe Doutaz répond que, selon les projections actuelles, 16 classes seront nécessaires jusqu'en 2030. Le Conseil souhaite toutefois être prêt en cas d'augmentation imprévue. À ce jour, un important travail est mené afin d'assurer une bonne cohabitation entre les besoins de l'école, des sociétés et de la commune. L'objectif est également d'éviter de devoir convoquer une Assemblée extraordinaire pour obtenir un crédit d'investissement. Dans le cadre d'un projet d'agrandissement, il faut prévoir les besoins sur les 15 prochaines années, et non seulement sur 6 ans, tout en tenant compte de l'accueil extrascolaire.

M. Lino Peverada demande le détail du nombre de classes en fonction du nombre d'élèves légaux.

M. Jean-Philippe Doutaz indique que c'est la loi scolaire qui prévoit le nombre de classes en fonction du nombre d'élèves légaux.

Au vote, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de 500'000 francs pour l'aménagement de salles de classe à la majorité.

6. Divers

Divers des habitants

M. Claude Vaucher demande où en est le projet de toilettes publiques.

M. Alain Lunghi indique que les toilettes publiques existent et sont en fonction.

M. Claude Vaucher demande s'il est possible de louer les nouvelles salles.

M. Alain Lunghi indique que les citoyens de Corminboeuf peuvent louer les locaux. Le Conseil a effectué un travail de tarification. Il précise que pour le moment, elles sont réservées pour les citoyens et sociétés de Corminboeuf.

M. Saverio Akbas demande quand le passage au quartier de l'Évangile sera équipé d'un passage piétons sécurisé.

M. Dario Viel indique que le permis a été obtenu. Les propriétaires fonciers ont été contactés et les soumissions sont en cours en vue de l'attribution des travaux. Ils devront débiter cet automne.

Mme Marcia Frehner demande un point de situation concernant la limitation à 30 km/h sur la route d'Amont.

M. Dario Viel indique que le dossier est en cours de traitement, mais qu'il rencontre certaines difficultés avec les services étatiques.

Mme Marcia Frehner demande si la limitation à 30 km/h pourrait être généralisée à Corminboeuf. Surtout le tronçon pour les enfants.

M. Dario Viel indique que les routes du Centre, de Belfaux et de Matran sont cantonales, ce qui limite les possibilités d'intervention, sauf aux abords de l'école. Le Conseil a demandé une extension de la zone 30 km/h sur la route du Centre. Il rappelle que le Pédibus existe et que le chemin du Tigulet est sécurisé. Les vitesses relevées sont inférieures au V85.

Mme Anne Schmitt relève que l'ancien terrain de pétanque, désormais aménagé en abri à vélos, reçoit de l'eau et qu'il convient d'être attentif à une éventuelle stagnation.

M. Alain Lunghi indique qu'il portera ce point à l'ordre du jour de la commission de bâtisse. De l'herbe devrait pousser, mais ce n'est pas encore le cas.

Mme Anne Schmitt demande à quel moment un arrêt de bus surélevé sera aménagé au centre du village.

M. Dario Viel indique que l'aménagement des arrêts de bus conformément à la LHand est en cours d'étude. La route du Centre étant une route cantonale, le Canton pilote le dossier et la commune reste en contact avec lui.

M. Jean-Paul Moulin, habitant du chemin de la Forêt 11, signale que les cyclistes ne ralentissent pas au passage piétons situé près de la laiterie. Ils arrivent trop vite et ne peuvent pas s'arrêter lorsqu'un piéton souhaite traverser.

M. Alain Lunghi assure que la commune prend ce problème au sérieux et étudiera les possibilités de ralentissement.

Divers du Conseil

Recherche de membres pour les commissions non obligatoires.

M. Alain Lunghi indique que la commune recherche des membres pour les commissions culturelle, durabilité et seniors, ainsi que pour le conseil des parents. En cas d'intérêt, une lettre de motivation accompagnée d'un CV doit être envoyée à la commune.

Un habitant relève que le bancomat a été supprimé et indique qu'il aurait aimé que la population donne son avis.

M. Alain Lunghi indique que, selon les informations de la Banque cantonale, l'utilisation du bancomat est en baisse et que la plupart des personnes qui s'y arrêtent ne sont pas des Corminois. Dans le cadre du projet d'aménagement extérieur, cet emplacement deviendra une zone piétonne. Le Conseil a examiné d'autres possibilités, mais aucune solution sécurisée n'a été trouvée. De plus, un déplacement engendrerait des coûts. Il rappelle enfin qu'un bancomat situé dans une zone habitée n'est pas sécurisé.

M. Patrick Mülhauser rappelle que le prochain marché local aura lieu le samedi 30 mai 2026 et invite M. Saverio Akbas à présenter les exposants et animations prévus. Il cite notamment un producteur de miel et de produits dérivés, un boulanger, un torréfacteur de café, ainsi que le maraîcher de Chésopelloz. Il encourage la population à venir.

M. Alain Lunghi invite les Conseillers à se présenter.

M. Alain Lunghi indique que la prochaine Assemblée aura lieu le 15 décembre 2026.

Pour terminer, **M. Alain Lunghi** remercie les anciens Conseillers communaux et les collaborateurs communaux pour leur travail. Il invite l'Assemblée pour un verre de l'amitié.

M. Alain Lunghi lève l'Assemblée communale à 21h35.

Le Syndic :

A. Lunghi

La Secrétaire :

S. Aïoutz